



## Mairie de BULLION

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2021

Séance du 9 mars 2021

Convocation du 5 février 2021

Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle polyvalente Robert Paragot.

#### Présents

Madame Fabienne BAILLEUX, Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU (arrivée pour le point 3.), Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Monsieur Thierry MARCHAL, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

#### Représenté

Monsieur Patrick BOUCHER par Monsieur Albert COLLARD

#### Absente

Madame Sophie COULARDEAU (point 1. et 2.)

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Michael LE SAULNIER

\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2021

#### Finances – Commande publique

2. Remboursement de frais avancés par Monsieur le Maire
3. Convention cadre architecture – Mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

#### Ressources humaines

4. Tableau des emplois – Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade

#### Culture

5. Bibliothèque et future médiathèque – Approbation du règlement intérieur

#### Petite enfance

6. Crèche de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation (HPR) de Bullion – Mise à disposition d'heures 2021

#### Vie municipale

7. Retrait de délégation d'un adjoint – Refus du maintien dans les fonctions d'adjoint
8. Modification du nombre d'adjoints au Maire
9. Election de deux adjoints au Maire

10. Points d'information

11. Questions diverses.

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2021**

Monsieur Eric CHABANNE revient sur son intervention relative aux transcoms lors de l'échange avec Monsieur Thomas GOURLAN, Président de Rambouillet Territoires. Il précise que son interrogation ne portait pas seulement sur la sécurité routière au niveau des transcoms, mais aussi sur les routes départementales traversant la commune.

La correction demandée est la suivante : « Monsieur Eric CHABANNE s'interroge quant à la sécurité routière sur la traversée de notre commune au niveau des routes départementales mais aussi des 2 transcoms (n°57 - rue de Videlles au hameau des Carneaux et n°58 - rue des Parts et rue du lavoir au hameau de Longchêne). Le trafic a en effet doublé en 25 ans sur la RD149, mais pour Rambouillet Territoires, les riverains font état d'un niveau d'insécurité croissant sur les 2 transcoms. »

Après prise en compte de cette remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Remboursement de frais avancés par Monsieur le Maire**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la commande d'un store pour le centre de loisirs,  
CONSIDERANT que Monsieur le Maire a dû avancer sur ses deniers personnels la somme de 92,57€,  
comme indiqué dans la facture ci-annexée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le remboursement à Monsieur le Maire des frais précités.

## **3. Convention cadre architecture – Mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

La commune de Bullion souhaite conclure une convention cadre avec un architecte pour bénéficier, selon ses besoins, de prestations telles que missions de conseil, missions de programmation, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, etc...

Il n'est pas prévu de montant minimum annuel. La rémunération de l'architecte est effectuée :

- Maîtrise d'œuvre : « au pourcentage », 8% du montant HT final des travaux
- Autres missions : « au temps passé », 150€HT l'heure, 400€ HT la demi-journée (3h), 650€HT la journée (6h)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent,

RAPPELLE que Monsieur le Maire bénéficie d'une délégation du conseil municipal du 9 juin 2020 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés [...] lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 214 000€ pour les fournitures et services.

## **4. Tableau des emplois – Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 12 janvier 2021 déterminant les taux de promotion 2021 pour les avancements de grade, fixant notamment à 100% le taux d'avancement des adjoints techniques,

VU la délibération du 12 janvier 2021 établissant le dernier tableau des effectifs au 1er février 2021,

CONSIDERANT la volonté de créer un emploi dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent technique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de deuxième classe (catégorie C), correspond à un emploi d'agent technique polyvalent, MODIFIE au 1er avril 2021 comme suit le tableau des emplois permanents de la collectivité INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

Emplois permanents au 01/04/2021	Effectifs	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Durée de travail
<b>Filière administrative</b>					
Service administratif	1	A	Attaché	1 attaché territorial	Temps complet
	3	B	Rédacteur	1 rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe* 2 rédacteurs	
	2	C	Adjoint administratif	1 adjoint adm ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
				1 adjoint adm ppal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet 20/35 <sup>è</sup>
<b>Filière technique</b>					
Services techniques	5	C	Adjoint technique	3 adjoints techniques	Temps complet
				2 adjoints tech ppal 2 <sup>ème</sup> classe*	
Service péri et extra-scolaire	6	C	Adjoint technique	5 adjoints tech	3 temps complet
				Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint tech* 2 temps non complets 18/35 <sup>è</sup> et 14,11/35 <sup>è</sup>
<b>Filière médico-sociale</b>					
Service scolaire	2	C	ATSEM		Temps complet
<b>Filière animation</b>					
Service péri et extra-scolaire	3	C	Adjoint d'animation	3 adjoints d'animation	Temps complet
<b>Filière culturelle</b>					
Médiathèque	1	C	Adjoint du patrimoine	1 adjoint du patrimoine	Temps non complet 17,5/35 <sup>è</sup>

\* Suppression de 3 postes à réaliser suite au départ en retraite des agents concernés mi-2021

## **5. Bibliothèque et future médiathèque – Approbation du règlement intérieur**

CONSIDERANT les modifications d'organisation de l'actuelle bibliothèque de Bullion, CONSIDERANT l'ouverture prochaine de la nouvelle médiathèque, CONSIDERANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur de ce service public,

VU le projet de règlement ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque et de la future médiathèque ci-annexé

## **6. Crèche de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation (HPR) de Bullion – Mise à disposition d'heures 2021**

VU la délibération du conseil municipal du 6 février 2020 portant approbation de la convention de mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2020 aux conditions stipulées ci-dessous :

- Quota d'heures annuel mis à disposition de la commune, correspondant à un montant de 25000€,
- 2,78€ par heure réservée facturée à la commune,

CONSIDERANT les tarifs proposés par le HPR pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention pour la mise à disposition d'heures de crèche pour l'année 2021, dans les conditions ci-après :

- Quota d'heures annuel mis à disposition de la commune, correspondant à un montant de 25000€,
- 2,81€ par heure réservée facturée à la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

## **7. Retrait de délégation d'un adjoint – Refus du maintien dans les fonctions d'adjoint**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Xavier CARIS en tant que Maire,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au Maire,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant élection de quatre adjoints au Maire :

- Monsieur CHABANNE Eric
- Madame MARGOT JACQ Isabelle
- Monsieur LE SAULNIER Michaël
- Madame Hélène LEMAIRE

VU l'arrêté du Maire du 29 mai 2020 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Hélène LEMAIRE,

VU l'arrêté du Maire du 2 mars 2021 portant retrait de ces délégations à Madame Hélène LEMAIRE,

CONSIDERANT que l'article L.2122-18 du CGCT dispose que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas maintenir Madame Hélène LEMAIRE dans ses fonctions d'adjoint suite au retrait de ses délégations.

## **8. Modification du nombre d'adjoints au Maire**

Vu la délibération du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Xavier CARIS en tant que Maire,

Vu la délibération du 26 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au Maire,

VU les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum pour Bullion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune.

## **9. Election de deux adjoints au Maire**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Xavier CARIS en tant que Maire,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au Maire,

VU la délibération du 26 mai 2020 portant élection au scrutin de liste de quatre adjoints au Maire :

- Monsieur CHABANNE Eric
- Madame MARGOT JACQ Isabelle
- Monsieur LE SAULNIER Michaël
- Madame Hélène LEMAIRE

VU la délibération du 9 mars 2021 décidant de ne pas maintenir Madame Hélène LEMAIRE dans ses fonctions d'adjoint suite au retrait de ses délégations par arrêté du Maire du 2 mars 2021,

VU la délibération du 9 mars 2021 portant création d'un cinquième poste d'adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints suivants :

- 4<sup>ème</sup> adjoint : vacance de poste en raison du non maintien dans les fonctions suite au retrait des délégations,
- 5<sup>ème</sup> adjoint : création de poste,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à l'élection des 2 postes d'adjoints précités, et non de l'ensemble des postes, RAPPELLE que l'élection intervient au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe, RAPPELLE, pour le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, qu'en cas de vacance, les nouveaux adjoints sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder, DECIDE, pour le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant, CONSTATE la présence de 2 listes candidates :

- Madame Giulia VALENTE, Monsieur Dominique PIERROT
- Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Patrick BOUCHER

PROCEDE à l'élection des adjoints :

### Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Madame Sophie COULARDEAU
- Madame Catherine GABANELLE

### Conditions du scrutin

L'élection a lieu à bulletin secret.

Aucun conseiller ne refuse de prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	18
f. Majorité absolue	

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Liste Madame Giulia VALENTE, Monsieur Dominique PIERROT	14	Quatorze
Liste Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Patrick BOUCHER	4	Quatre

### Proclamation de l'élection des adjoints

Sont proclamés élus : Liste Madame Giulia VALENTE, Monsieur Dominique PIERROT

Sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 4<sup>ème</sup> adjointe : Madame Giulia VALENTE
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Dominique PIERROT.

### 10. Points d'information

- Décisions du Maire par délégation du conseil municipal

08/02/2021	Finances	Demande de subvention Conseil Départemental - Aide lecture publique - Mutualisation ressources et animations
09/02/2021	Non préemption	chemin de la haye de rochefort (habitation)
23/02/2021	Non préemption	33 la clairière (habitation)
26/02/2021	Non préemption	Longchene (bois)
01/03/2021	Non préemption	417 chemin du pipeu (habitation)

- Vaccination COVID-19

Monsieur le Maire apporte des précisions sur les créneaux proposés par le centre de vaccination de la commune de St-Rémy-lès-Chevreuse (5, 6, 19 mars). Il explique que la commune a contacté en priorité les Bullionnais de plus de 75 ans renseignés sur les listes établies par la précédente municipalité :

- plan canicule,
- plan grand froid,
- dispositif de téléassistance Vitaris.

Pour les prochains créneaux de vaccination, une liste d'attente sera établie en mairie, une communication sera effectuée prochainement.

- Atelier Répar' tout

L'atelier proposé le 27 février a rencontré un certain succès malgré les conditions sanitaires pourtant contraignantes. Il était animé par un couple mandaté par le Parc naturel régional. D'autres éditions sont envisagées, d'autres prestations telles que la réparation de vélos seront proposées. Des Bullionnais pourront être formés pour animer ultérieurement ces ateliers.

- Chenilles processionnaires

Messieurs Eric CHABANNE et Michael LE SAULNIER rappellent que les chenilles processionnaires, très urticantes et particulièrement dangereuses pour les enfants et les animaux, sont actuellement en nidification. Une action sera menée par la commune pour piéger les chenilles sur les arbres du domaine public. Des nichoirs à mésanges, prédateurs naturels des chenilles, seront également installés. Une communication sera effectuée auprès des habitants pour une action concomitante sur les propriétés privées.

- Mouvements de personnel

Monsieur le Maire rappelle les mouvements suivants :

- 8 avril : arrivée de la nouvelle comptable Madame Lise Maton, en tuilage avec Madame Sylvie LEGROS jusqu'à son départ en retraite le 19 juin
- 1<sup>er</sup> juillet : départ en retraite de Monsieur Laurent BAILLEUX, le recrutement d'un quatrième agent technique est en cours
- 18 septembre : départ en retraite de Madame Patricia DANIEL, un recrutement sera prochainement lancé.
- Départ de Madame Amélie VERDE : les entretiens pour son remplacement se poursuivent.

## **11. Questions diverses.**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

\*\*\*

Prochains conseils municipaux :

- mardi 23 mars (débat d'orientation budgétaire)
- mardi 6 avril (vote du budget).